

Comité Syndical

Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2025

<i>Étaient présents :</i>	<i>Mmes Lesage, Diallo, Pelli MM. Bigot, Cantais, Courtois, Turquer</i>
<i>Était excusée :</i>	<i>Mme Gruel,</i>
<i>Étaient également présents :</i>	<i>Mmes Auguste, Chrétien, Fouquet, Seille M. Doizy</i>

La Présidente déclare la séance ouverte à 17 h 10. M. Turquer est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mai 2025

Le compte-rendu du comité syndical du 13 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la rentrée, effectifs, mouvements de personnel, divers

Les effectifs sont en diminution cette année : au 18 novembre 2025, le Conservatoire compte 613 élèves inscrits. Florence Auguste s'interroge sur cette baisse, qui touche l'ensemble des disciplines. Le contexte économique difficile et la diminution du pouvoir d'achat des familles semblent constituer les principales causes de ce recul. La réduction des dispositifs d'aide (Pass Culture, Bons Temps Libres) ne favorise ni la fidélisation des élèves ni l'accueil de nouveaux publics. Par ailleurs, le Conservatoire souffre encore, à tort, d'une image d'établissement élitiste.

Nos volontaires en service civique ont été missionnés pour contacter par téléphone les familles des élèves non réinscrits afin de comprendre les raisons de leur arrêt. Madame Diallo soumet l'idée d'un questionnaire anonyme qui permettrait d'avoir des réponses plus sincères. Florence Auguste retient cette proposition.

Un manque de motivation et d'engagement est également présent pour certains élèves en Cham. Pourtant, la Directrice reçoit toutes les familles dont les enfants sont inscrits dans le dispositif afin de leur faire prendre conscience de l'implication attendue dans ce cursus. Malheureusement, les parents cèdent assez facilement aux demandes d'arrêt de leur enfant.

Au niveau des mouvements de personnel, plusieurs agents ont quitté l'établissement et ont été remplacés :

- Mme Solène Streiff, ATEA 2^e classe titulaire (discipline flûte traversière à temps complet) est partie en détachement sur le grade de PEA au Conservatoire de Rouen. Elle a été remplacée pour cette année par Mme Flavie Sissaoui (AEA à temps non complet de 17,5/20^e). Si Mme Streiff est nommée titulaire à Rouen à l'issue de sa période de stage, un recrutement sera lancé pour la rentrée 2026-2027 sur ce poste.
- M. David Penitzka en violoncelle (AEA contractuel sur 3,25/20^e) n'a pas renouvelé son contrat et a été remplacé par M. Kylian Blainville (AEA contractuel sur 2,25/20^e)
- M. Arnaud Baligout, professeur de trompette à temps complet a été recruté sur le poste à mi-temps d'Adjoint de direction (17,5/35^e). Il est ainsi déchargé sur son temps d'enseignement de 10 heures. M. Mathieu Devaux Dit Lalande assure donc son complément sur le poste de professeur de trompette (AEA contractuel à temps non complet de 10/20^e)
- Mme Gwladys Leport-Dumery en danse Jazz (AEA contractuel sur 5/20^e) n'a pas renouvelé son contrat. Elle a été remplacée par Mme Elise Simon (AEA contractuel sur 4/20^e)
- M. Sébastien Chabiraud qui occupait le poste de professeur de danse classique en emploi accessoire à raison de 3/20^e n'était plus disponible. C'est Madame Marie-Josée Chabiraud qui prendra en charge ces heures pour cette année en raison de la difficulté à recruter dans cette discipline.
- Mme Malika Mébarki, agent d'entretien à mi-temps, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2025. A cette occasion, son poste a été un peu transformé afin de répondre à un besoin croissant de la collectivité et intègre désormais un volet « régie technique ». C'est Mathéo Russo qui a été recruté sur cet emploi à raison de 17,5/35^e.
- Deux nouveaux jeunes volontaires sont arrivés en service civique le 3 novembre dernier pour une période de 8 mois. Il s'agit de Lola Civel et Khaled Alali.

Divers :

Depuis la fin du mois d'août, le Conservatoire est soumis à un contrôle de la Chambre régionale des comptes, portant sur la gestion et les comptes des années 2019 à 2025. Le Conservatoire de Dieppe, qui fonctionne également sous forme de syndicat, est lui aussi concerné par un contrôle.

Cet audit se déroule pendant la période de rentrée, ce qui représente une charge de travail importante pour les équipes. Les vérifications prennent plusieurs formes : transmissions de nombreux documents via un espace numérique sécurisé, échanges et contrôles sur site, entretiens en visio. Le rapport sera rendu public avant la fin de l'année scolaire.

La DRAC, qui avait annoncé une probable baisse des subventions allouées aux conservatoires, vient de confirmer une diminution de 14 000 € pour notre établissement (soit une subvention de 78 000 € au lieu de 92 000 €). Malgré cette mauvaise nouvelle, l'exercice budgétaire 2025 devrait néanmoins pouvoir être clôturé sans solliciter de participation financière supplémentaire des deux communes.

Le comité syndical prend acte de ces informations.

3. Fixation des taux de promotion de grade

La collectivité doit fixer le taux ou ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

A noter que l'Autorité Territoriale reste libre de nommer ou non les agents promouvables même si les taux le permettent. A noter qu'aucun avancement ne pourrait avoir lieu sans cette délibération.

Le comité syndical vote à l'unanimité les taux de promotion.

4. Engagement du quart des dépenses d'investissement au budget 2026

En attendant l'adoption du budget primitif, le Comité Syndical autorise à l'unanimité Mme la Présidente à engager, à liquider et à mandater dans la limite de 7 000 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 4 000 € au chapitre 20 (logiciels et redevance) pour pouvoir honorer les factures dans les délais légaux.

Le comité syndical vote à l'unanimité cette délibération.

5. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Il était nécessaire de réviser les durées d'amortissement, celles-ci n'ayant pas été réévaluées depuis la mise en place de la nomenclature M14.

Par ailleurs, le conservatoire effectuant régulièrement des acquisitions de faible valeur (inférieures à 200 € : micros, petites percussions, becs de saxophone, etc.), il n'était pas possible de les imputer en section d'investissement. Le seuil d'amortissement des biens de faible valeur a donc été abaissé à 150 €, contre 230 € auparavant.

6. Tarifs de mise à disposition d'une salle du Conservatoire

A plusieurs reprises, des organismes, associations, partenaires institutionnels ou particuliers ont sollicité l'établissement pour pouvoir disposer d'une salle au Conservatoire (site de Grand-Couronne et Petit-Couronne).

Il convenait donc de fixer des tarifs de location des salles du Conservatoire pour répondre à ces besoins.

La grille tarifaire proposée permet une participation équitable aux frais de fonctionnement de l'équipement tout en favorisant l'accès à la culture et la pratique artistique.

Le comité syndical vote à l'unanimité cette délibération.

7. Tarifs 2025-2026

Une erreur s'était glissée dans la dernière délibération des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026. Une correction a donc été apportée.

Le comité syndical vote à l'unanimité la délibération sur les tarifs.

8. Suppressions et créations de postes

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide la suppression des postes suivants au 1er janvier 2026 :

- AEA¹ à temps non complet de 2,5 heures spécialité Hip Hop (2,5/20e),
- AEA à temps non complet de 3 heures spécialité piano, orgue, clavecin (3/20e),
- AEA à temps non complet de 5 heures spécialité guitare (5/20e),
- AEA à temps non complet de 2 heures spécialité ensembles instrumentaux (2/20e),
- AEA à temps non complet de 7 heures spécialité cor (7/20e),
- AEA à temps non complet de 5 heures spécialité danse jazz (5/20e),
- AEA à temps non complet de 3,25 heures spécialité percussions (3,25/20e),
- AEA à temps non complet de 3,25 heures spécialité violoncelle (3,25/20e),
- Adjoint technique territorial à temps non complet de 17,50 heures spécialité entretien (17,5/35e)
- Rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet de 17,5 heures spécialité adjoint de direction
- AEA à temps non complet de 4,75 heures spécialité intervention en milieu scolaire (4,75/20e),

¹ AEA : Assistant d'Enseignement Artistique

Décide la création des postes suivants au 1er janvier 2026 :

- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 2,5 heures, spécialité Hip-Hop (2,5/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 3 heures, spécialité piano, orgue, clavecin (3/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 5 heures, spécialité guitare (5/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 2 heures, spécialité ensembles instrumentaux (2/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 7 heures, spécialité cor (7/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 4 heures, spécialité danse jazz (4/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 3,25 heures, spécialité percussions (3,25/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 2,25 heures, spécialité violoncelle (2,25/20e),
- Adjoint technique territorial à temps non complet de 17,50 heures spécialité agent d'entretien polyvalent et de régie technique (17,5/35e)
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 17,5 heures, spécialité flûte traversière (17,5/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 13 heures spécialité intervention en milieu scolaire et formation musicale (13/20e),
- AEA principal de 2e classe à temps non complet de 10 heures, spécialité trompette (10/20e),

Le comité syndical décide à l'unanimité la création et la suppression des emplois décrits ci-dessus.

9. Dates des prochaines réunions du Comité syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 10 février 2026 à 17 h dans les locaux du Conservatoire à **Grand-Couronne**.

La séance pour le vote du budget est fixée au mercredi 4 mars à 17 h dans les locaux du Conservatoire à **Grand-Couronne**.

Vu, la Présidente.

